

II

Il m'a été représenté que le nombre des membres de la société des messes s'est tellement accru qu'il devient très-difficile d'acquitter les messes dues pour les associés qui viennent à mourir. La même raison qui a jadis engagé les membres à séparer la section d'une messe de celle de trois messes, demande aujourd'hui que le diocèse de Québec forme une section à part. Durant la retraite bon nombre de curés ont donné leur nom pour faire désormais partie de la *section diocésaine de Québec*.

Ceux qui appartiendront à cette section ne diront désormais la messe que pour les associés défunts de quelque section que ce soit appartenant au diocèse de Québec ; et quand ils mourront la messe sera dite pour eux seulement par les prêtres du même diocèse qui sont membres de la société, à quelque section qu'ils appartiennent.

Ceux qui désirent continuer à être unis avec les prêtres des autres diocèses, formeront partie de la *section provinciale*.

La section des *trois messes* continuera d'être ce qu'elle a été jusqu'à présent.

Les prêtres du diocèse qui veulent faire partie de la *section diocésaine de Québec*, et qui ne se sont pas encore fait inscrire, sont priés d'envoyer leur nom au plus tôt au secrétaire de l'Archevêché ; il en sera dressé une liste qui sera publiée au commencement d'octobre.

III

Je suis heureux de pouvoir vous donner d'excellentes nouvelles sur les souscriptions en faveur du Collège de Sainte Anne.

Dans ma circulaire du 12 juin, je vous disais que les souscriptions et remises se montaient à

\$47629 00

Depuis ce temps on a promis

2021 00

Total 49650 00